

Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SAS ID VALEURS
162 Bld de Fourmies
59100 ROUBAIX

Dépôt effectué par :

SAS ID VALEURS
162 Bld de Fourmies
59100 ROUBAIX

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 482 064 771

<54077/2005B00574>

Pièces déposées le 21/09/2007

Numéro : 2704637

Procès-verbal d'Assemblée du 29/06/2007

- Changement de Commissaire aux comptes

Le Greffier associé, J. SOINNE



Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

ID VALEURS

Société par actions simplifiée au capital de 75.023.488 euros
Siège social : 162, boulevard de Fourmies – 59100 Roubaix
482 064 771 RCS Roubaix Tourcoing

--- oOo ---

EXTRAIT

--- oOo ---

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2007

L'an deux mille sept, le vingt neuf juin à douze heures,

Les associés de la société ID Valeurs se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège de la société, sur convocations faites par le président.

Monsieur Jean Duforest préside l'assemblée en sa qualité de président.

Monsieur Jean Luc Souflet et Madame Françoise Souflet, associés disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Madame Marie Noëlle Duforest.

Le cabinet FEDER AUDIT, co-commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, est présent.

Monsieur Paul Monfraix, co-commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, est présent.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 9.377.936 actions, sur les 9 377 936 actions composant le capital.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Puis, Monsieur le président dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'assemblée :

1. Un exemplaire des statuts ;
2. Les doubles des lettres adressées aux associés et aux commissaires aux comptes ainsi que les récépissés postaux ;



3. La feuille de présence certifiée conforme par le bureau, et les pouvoirs des associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
4. Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
5. Les comptes consolidés ;
6. Le rapport de gestion du président et projet de texte des résolutions ;
7. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés ;
8. Un exemplaire des autres documents et pièces envoyés aux associés ou mis à leur disposition avant l'assemblée.

Monsieur le président rappelle que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales relatives au droit de communication des associés, leur ont été envoyés ou ont été tenus à leur disposition, au siège social, depuis le jour de la convocation à l'assemblée. L'assemblée lui en donne acte.

Il est alors donné lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

.../...

- Démission, nomination de commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Monsieur le président ouvre la délibération par la présentation du rapport de gestion du président incluant le rapport sur la gestion du groupe.

Puis, il est donné lecture du rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et sur les comptes consolidés, du rapport spécial concernant les opérations prévues par l'article L.227-10 du Code de commerce établis par les commissaires aux comptes.

Ces lectures terminées, Monsieur le président ouvre la discussion.

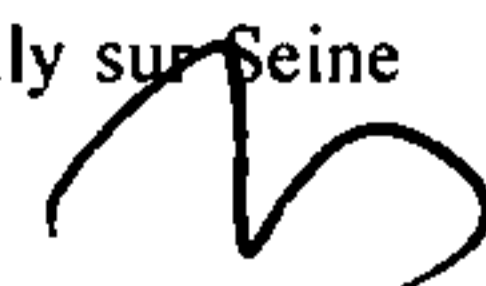
Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Paul Monfraix à l'issue de la présente assemblée générale et constate que le commissaire aux comptes suppléant, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, devient de fait commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, conformément à la proposition de la présidence, l'assemblée générale décide de nommer pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, Monsieur Etienne Boris professionnellement domicilié 63, rue de Villiers à Neuilly sur Seine (92208) aux fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant.



L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait Monsieur Etienne Boris n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la société ou les sociétés contrôlées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

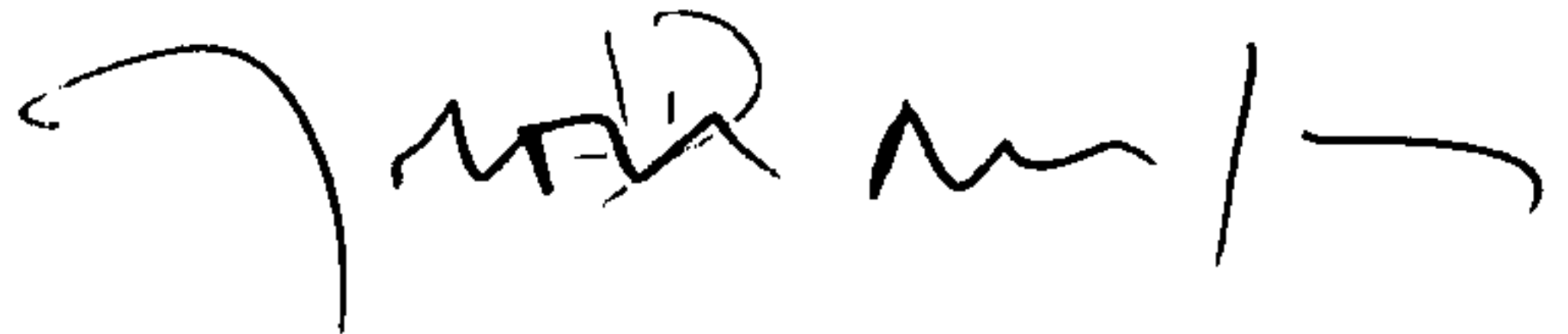
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

Extrait Certifié Conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'E' followed by several cursive letters, possibly 'tienne', and ending with a horizontal stroke.